



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 janvier 2015

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2014.

Vote unanime.

- * **Prend acte** du choix des marchés de souscription des contrats d'assurances de la ville de Thoiry :

- Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes à **BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / MALJ (94)** pour une offre de base et pour un montant TTC de 6 887,06 €
- Lot 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes à **SMACL ASSURANCES (79)** pour un montant TTC de 2 933,97 €.
- Lot 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes à **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (69)** pour un montant TTC de 12 510,75 €.
- Lot 4 – Assurance de la protection juridique de la collectivité à **BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / MALJ (94)** pour un montant TTC de 300 €.
- Lot 5 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus à **BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / MALJ (94)** pour un montant TTC de 416,44 €.
- Lot 6 – Assurance des prestations juridiques à **DEXIA SOFCAP / CNP** pour un taux de 3,05 % correspondant à la formule de base + PSE1+ PSE2, soit 29 893,05 €.

- * **Prend acte** du marché de prestations juridiques en Droit Public qui a été attribué à **BLT DROIT PUBLIC (42)** pour un taux horaire fixé à 135,00 € HT et un coût au kilomètre pour les frais de déplacements à 0,87 € HT.

- * **Prend acte** du marché de conception et d'impression du bulletin municipal de la Ville de Thoiry attribué à la société PAGINA COMMUNICATION qui assurera cette prestation, aux tarifs suivants :

Le montant pour un bulletin municipal de 16 pages s'élève à 2 580,00 € HT.

Le montant pour un bulletin municipal de 20 pages s'élève à 3 000,00 € HT.

Le montant pour un bulletin municipal de 24 pages s'élève à 3 600,00 € HT.

- * **Prend acte** du marché de fourniture d'un véhicule utilitaire à énergie électrique attribué à la société NISSAN ANNEMASSE – SEGNY AUTOMOBILES.

Le prix pour le véhicule s'élève à 19 822,68 € TTC, et le coût de location des batteries à 73,00 € mensuel, soit pour 60 mois et / ou 50 000 Kms, un montant de 4 380,00 €.

- * **Prend acte** de la passation du contrat de maintenance avec la société Microbib pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2015. Le montant annuel de ce contrat s'élèvera à la somme de 335,00 € HT.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Thoiry et l'Association « Les Voix du conte » pour développer et pérenniser le festival « Thoiry Cent histoires ».

1 abstention : Mme BOULENS

2 votes contre : M. JULLIARD et M. ROMAND-MONNIER

- * **Autorise** Madame le Maire à signer Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivant à son terme le 31 décembre 2014 pour permettre le maintien de l'engagement financier de la CAF en faveur des dispositifs Enfance et Jeunesse, pour une durée de quatre ans (2015-2018).

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la convention portant constitution de groupement de commande pour la passation de travaux, de services et de fournitures entre les villes de Thoiry, Challex, Chézery-Forens, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, et Saint-Jean-de-Gonville.

Vote unanime.

- * **Approuve** la mise en place de titres déjeuners pour le personnel communal dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaires : agents titulaires, stagiaires, apprentis et non titulaires embauchés pour une période minimale de 30 jours continus.
- Valeur faciale du titre restaurant : 4 €.
- Contribution de la Ville : à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre soit une participation de 2 € par ticket.
- Nombre de tickets attribués par agent : 20 titres maximum par mois sur une période de 11 mois pour un agent à temps complet.

Et **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le prestataire retenu pour les commandes de titres déjeuner.

Vote unanime.

- ✱ **Autorise** Madame le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper l'emploi permanent de directeur général des services de la ville de Thoiry à temps complet sur un emploi de catégorie A dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Vote unanime.

- ✱ **Adopte** le budget primitif de la ville de Thoiry pour l'exercice 2015.

- Fonctionnement : 6 907 634,00 €
- Investissement : 1 136 923,36 €

Vote unanime.

- ✱ **Adopte** le budget primitif de la forêt communale pour l'exercice 2015.

- Fonctionnement : 66 305,17 €
- Investissement : 26 570,21 €

Vote unanime.

- ✱ **Approuve** le maintien des taux d'impositions de la Ville de Thoiry ainsi que les dispositions fiscales applicables à ce jour.

- La taxe d'habitation de 12,36 %.
- La taxe foncière sur le bâti de 11,10 %.
- La taxe foncière sur le non bâti de 39,16 %.
- et la cotisation foncière des entreprises de 18,63 %.

Vote unanime.

- ✱ **Accepte** le versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures.

1 abstention : M. SOULARD

- ✱ **Demande** le concours du comptable public pour assurer les fonctions de conseil, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an, et décide que cette indemnité soit attribuée à Messieurs Benoît LEGAY et Michel PRIORE, qui ont assuré provisoirement le remplacement du Chef du Centre des Finances Publiques de Gex et comptable public assignataire de la ville de Thoiry durant 145 jours pour M. LEGAY, soit 426,53 €, et pendant 60 jours pour M. PRIORE, soit 193,61 €.

1 vote contre : M. ROMAND-MONNIER.

- * **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Etienne Blanc, député de l'Ain, pour faciliter la création d'un réseau de connexion informatique aux écoles publiques.

1 abstention : Mme BOULENS

- * **Accepte** le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 840,00 Euro, conformément à la délibération du 07 octobre 2014, pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY – 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

Vote unanime.

- * Concernant la Construction d'un Centre de Loisirs et d'un espace jeunes avec restauration :

- **Approuve** le programme de l'opération de construction du centre de loisirs et de l'espace jeunes avec restauration;
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la procédure de concours restreint sur Esquisse, conformément aux articles 70 et 74-II du Code des Marchés Publics ;
- **Fixe** l'indemnité donnée aux candidats du concours de maîtrise d'œuvre à 10 500,00 € HT ;
- **Procède** à l'élection des membres du premier collège du jury de concours (cinq délégués titulaires membres du jury de concours et de cinq délégués suppléants) :

Titulaires :

- M. PUGET
- M. LAVOUE
- M. LABRANCHE
- Mme PIETRZYK
- M. JULLIARD

Suppléants

- Mme BECHTIGER
- M. GUIOTON
- Mme LESQUERRE
- M. SOULARD
- Mme BOULENS

Vote unanime.

- * **Approuve** la demande de classement de l'Office de Tourisme Pays de Gex / La Faucille en catégorie III.

Vote unanime.